



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 21123

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation de crise que subit le marché céréalier communautaire. Il demande au ministre des précisions sur les mesures qu'il envisage de prendre quant à la gestion des marchés, et ce en appliquant les principes fondamentaux de la PAC, au premier rang desquels la préférence communautaire.

Texte de la réponse

La campagne céréalière 2003-2004 a subi le contrecoup des mauvaises conditions climatiques de l'été dernier. Les prix des céréales ont très fortement augmenté, ce qui a pu remettre en cause notre capacité à exporter. De même l'élevage, débouché traditionnel important sur le marché intérieur, a été confronté à des difficultés d'approvisionnement. C'est pourquoi les stocks d'intervention de céréales communautaires, notamment de seigle et d'orge, et plus récemment de blé, ont été remis sur le marché intérieur, ce qui contribue à diminuer les tensions sur le marché et à rétablir un flux d'échange avec les pays tiers, traditionnellement acheteurs de céréales françaises. La hausse des taux de fret sur le marché mondial a également contribué à renforcer notre compétitivité sur les destinations de proximité. Enfin, la baisse du taux de gel de 10 % à 5 % décidée pour 2004 contribuera à un renforcement de la production, qui actuellement ne connaît pas de difficulté particulière dans son cycle végétatif.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21123

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5056

Réponse publiée le : 22 juin 2004, page 4671